

mitigation des prescriptions de la loi actuelle de prohibition des liqueurs dans les Territoires du Nord-Ouest.—(M. Foster.)

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose l'ajournement de la Chambre.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 6.10 p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 13 février 1885.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRES.

### AMENDEMENTS À L'ACTE REFOUDU DES CHEMINS DE FER.

M. WELLS: Je demande qu'il me soit permis de présenter le bill (n° 30), pour amender et refondre l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et les actes qui l'amendent.

M. POPE: L'honorable monsieur voudrait-il expliquer la nature de ces amendements ?

M. WELLS: Les amendements sont très nombreux, et il sera impossible de les expliquer pleinement maintenant. Le vieil acte de 1861 n'a évidemment pas été élaboré par des hommes de profession, et il renfermait un grand nombre d'inexactitudes et d'incompatibilités dont plusieurs ont été conservées dans les actes refondus des chemins de fer, de 1868 et 1879. Des amendements ont de temps en temps été faits, et je crois qu'il est temps maintenant de tous les remodeler et les refondre. J'ai fait mon possible dans ce sens, mais, naturellement, eu égard à l'importance du bill, je me laisserai guider par le gouvernement dans ce travail. J'espère que nous aurons l'occasion de l'étudier attentivement, afin d'arriver à une conclusion satisfaisante tant pour les compagnies de chemins de fer que pour le public.

La motion est adoptée, et le bill subit sa première lecture.

### CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC.

M. MITCHELL: J'ai demandé, l'autre jour, au premier ministre, quand j'allais probablement obtenir l'état dont la Chambre avait ordonné la production le 28 mars dernier, dans les termes suivants :

"Etat donnant les noms de tous les porteurs d'actions du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada, et le montant des actions en possession de chacun des porteurs à l'expiration de la première année qui a suivi l'octroi de la charte ou le commencement des opérations. Aussi, les noms de tous les porteurs d'actions dans la dite compagnie, et le montant des actions en possession de chacun d'eux le premier jour de l'année courante."

J'aimerais à demander à l'honorable monsieur quand nous obtiendrons cette information.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je crains de ne pouvoir donner à l'honorable monsieur une réponse satisfaisante. J'ignore pourquoi la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc a retardé, si elle a retardé, à fournir cette information. Je vais faire des recherches dans le but de faire produire l'état, puisque l'honorable monsieur persiste à l'obtenir.

M. MITCHELL: Ne retardez pas trop.

Sir JOHN A. MACDONALD: Ce sera avant peu.

### SERVICE CIVIL DU CANADA.

M. CHAPLEAU: Je demande qu'il me soit permis de présenter le bill (n° 31) à l'effet d'amender et refondre les Actes du service civil du Canada de 1882, 1883 et 1884.

Ce bill a trait à la refonte des différents actes, pour ce qui regarde des questions de détail. Dès qu'il y aura des exemplaires du bill d'imprimés, ils seront distribués aux députés.

La motion est adoptée, et le bill subit sa première lecture.

M. MULOCK

### FAILLITE.

M. BILLY: Je demande qu'il me soit permis de présenter le bill (n° 32) concernant la faillite.

M. BLAKE: Expliquez ce bill.

M. BILLY: M. l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner de longues explications sur ce bill aujourd'hui, et je pense qu'il serait à propos d'attendre qu'il soit imprimé et distribué. Ce bill contient un grand nombre de clauses, et il a pour but de régler la distribution des biens du failli, le relever de ses engagements et lui accorder une décharge.

La motion est adoptée, et le bill subit sa première lecture.

### ETATS.

M. McCRAINEY: Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire appeler l'attention du ministre des travaux publics sur certains faits relatifs à un état demandé pendant la dernière session, au sujet du coût et de l'entretien du Rideau Hall. Une partie des informations qui avaient été demandées a été donnée le 17 avril, mais l'état n'est pas complet. Je désire demander au ministre s'il voudra voir à ce que l'état soit produit sous une forme complète. Je désire aussi demander à l'honorable ministre, relativement à un état dont la Chambre avait ordonné dans le même temps la production, au sujet du coût et de l'entretien du canal Welland, de même qu'au sujet d'un état semblable relativement aux canaux du Saint-Laurent, s'il voudra voir à ce que ces états soient produits.

Sir HECTOR LANGEVIN: Pour ce qui est des canaux du Saint-Laurent, les informations demandées sont du ressort du département du ministre des chemins de fer et canaux. Je n'ai pu saisir la première partie des remarques de l'honorable monsieur, mais s'il veut bien m'envoyer un mémoire de ce qu'il désire, je veillerai à ce que les états soient produits, s'ils ne l'ont pas déjà été.

### MESSEGE DE SON EXCELLENCE.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je présente un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. l'ORATER lit le message, qui est comme suit :

LANSDOWNE.

Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie de toutes pétitions, résolutions, correspondance et mémoires au sujet de la faillite, qui ont été soumis à Son Excellence en conseil pour examen.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 12 février 1885.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je désire proposer sans avis de motion, que le message soit renvoyé au comité spécial de la faillite; aussi que le comité ait plein pouvoir d'étudier toute la question de banqueroute et de faire rapport au moyen d'un bill, ou autrement. Je désire aussi que l'on donne au comité le pouvoir de faire rapport de temps en temps; et avec le consentement de la Chambre, j'ajouterai quelques noms à la liste des membres du comité.

Je propose:—

Que le message de Son Excellence le gouverneur général, qui nous a été transmis aujourd'hui, soit renvoyé au comité spécial nommé dans le but d'étudier la question de la nécessité que l'on allègue d'adopter quelque loi de banqueroute ou de faillite, et de faire rapport; que le dit comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement, sur toute la question de la banqueroute et de la faillite; et que les noms de MM. Anger, Bergeron, Bernier, Desjardins et Robertson (Hastings-Ouest) soient ajoutés à la liste des membres du dit comité.

M. BLAKE: Pour ce qui est de la partie de la motion qui propose de renvoyer au comité les papiers qui viennent de nous être transmis d'une manière si extraordinairement formelle, je ne crois pas qu'il y ait d'objections; je n'objecte pas non plus à l'addition des noms. Mais l'autre partie de la proposition de l'honorable monsieur est très sérieuse.